

16, av Jean Jaurès
35400 St-Malo
Tel : 02 99 82 53 34

<https://www.ouest-assurances-plaisance.fr>

- Réduction tarifaire de 15 % sur les contrats d'assurance souscrits par les membres du Club.
- Dégressivité de franchise de 25 % par an.
- Webinaire annuel dédié aux membres du Club, afin d'échanger sur les thématiques liées à l'assurance.
- Rétribution versée au Yacht Club égale à 30 % de la commission du courtier.